

RISQUES MAJEURS

S'ORGANISER POUR ÊTRE PRÊT



édition 2016

DÉPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE GRAULHET

SOMMAIRE



LES RISQUES DE LA COMMUNE

1. Le risque inondation.....	p.6-7
2. Le risque des mouvements de terrain.....	p.8-9
3. Friches industrielles.....	p.10
4. Rupture de barrage.....	p.11
5. Transport de marchandises dangereuses.....	p.12
6. Le risque industriel.....	p.13
7. Incendie quartier de Pannessac.....	p.14
8. Le risque de pollution de l'eau.....	p.15
9. Phénomènes météorologiques.....	p.16

ALERTE

Les moyens de diffusion de l'alerte par la commune.....	p.17
---	------

NUMÉROS D'INFORMATIONS	p.18-19
-------------------------------------	---------



La commune de Graulhet souhaite que chacun de vous, citoyen se sente impliqué, responsable et actif face aux risques majeurs.

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit depuis 1987.

Elle doit permettre à chacun de connaître les dangers auxquels il est exposé, les dommages prévisibles, les mesures préventives qu'il peut prendre pour réduire sa vulnérabilité, les bons comportements ou réactions en cas de danger ou d'alerte ainsi que les moyens de protection et de secours mis en œuvre par les pouvoirs publics. C'est une condition essentielle pour être acteur de sécurité.

L'information préventive contribue à construire une mémoire collective, assurer l'entraide, renforcer le lien social et maintenir les dispositifs d'indemnisation.

La prévention commence par l'information.

Le Maire, Claude FITA

DÉFINITION

D'UN RISQUE MAJEUR

Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- d'une part à la présence d'un événement qui est la manifestation d'un phénomène naturel ou anthropique : l'aléa ;
- d'autre part à l'existence d'enjeux, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par un phénomène.

Le risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

La présence d'enjeux, qu'ils soient humains, économiques ou environnementaux sur le territoire communal nécessite la prise en compte de l'ensemble de ces risques. Selon la nature du risque, Graulhet peut être partiellement ou intégralement affectée. Pour dresser cet inventaire des risques, il a été acté de les répertorier en six types de risques.

Les différents risques auxquels la commune de Graulhet pourrait être exposée sont les suivants :

A. RISQUES NATURELS

Inondations liées aux crues
Mouvements de terrain
Séismes
Feux de forêt ou de chaumes
Feux en cœur de ville
(quartier médiéval - enchevêtrement de structures bois)
Feux de friches industrielles ou usines

B. RISQUES TECHNOLOGIQUES

Accidents de transports de matières dangereuses
Accident industriel (SEVESO)
Rupture de barrages :
barrage de Miquelou, barrage de Nabeillou
(situés tout deux commune de Graulhet)
+ barrage de Razisse
Friches industrielles ou usines



C. RISQUES SANITAIRES

Pandémies (grippes,...)
Pollution de l'eau
Pollution de l'air
Pollution des sols
Intoxication alimentaire
Intoxication par inhalation de radon, plomb, amiante

D. RISQUES CLIMATIQUES

Canicule
Tempête et vents violents
Grand froid
Fortes précipitations, orages
neige et verglas

E. RISQUES DE RÉSEAUX

Coupure eau potable
Rupture prolongée d'électricité

F. RISQUES DE SOCIÉTÉ

Incendie
Accident routier
Menace grave ou éminente d'ouvrage
Mouvement de foule

Le recensement des risques auxquels est exposée la commune est établi à partir du Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) élaboré par le préfet. Ce document recense l'ensemble des risques naturels et technologiques majeurs au niveau du département, ainsi que les mesures de prévention et de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

1. LE RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone due à une augmentation du débit d'un cours d'eau, principalement provoquée par des pluies importantes et durables. La crue est une augmentation anormale du débit moyen d'un cours d'eau créant une augmentation de la hauteur d'eau et de la vitesse.

Le risque à Graulhet

La ville de Graulhet est bâtie sur les rives du Dadou. Quelques zones du centre-ville sont soumises à un risque d'inondation torrentielle. **Un Plan de prévention des risques inondations du bassin du DADOU a été prescrit le 24 novembre 2006 par arrêté préfectoral.**

Plusieurs ruisseaux, venus des coteaux, menacent les faubourgs de la ville en cas de fortes précipitations locales.

Une station hydrométrique est localisée sur le Dadou à Graulhet permettant l'annonce de crue.

Le Dadou :

les secteurs de Talmié, de Ferran, la traversée de la ville, la Bressolle et la mégisserie du Moulin Neuf.

Ruisseau d'Enrousset : le quartier de Lestarié

Ruisseau de la Nauze : les quartiers Ouest de la ville

Ruisseau de Nabeillou : le bas de Saint-Charles

Ruisseau d'Agros : le Nord-Ouest de la ville

Ruisseau de Lauréjal : la Tuilerie d'Audouy

Ruisseau d'Agouyre

Ruisseau de Bouvenac

Concernant les ERP, les écoles de Crins sont dans la zone rouge du PPRI. Ces écoles sont munies d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité visant à organiser la protection des élèves dans l'établissement en cas de survenance d'un risque majeur.

Événement	Date	Arrêté	Journal officiel
Inondations et/ou coulées de boue	23 avril 1988	7 octobre 1988	23 octobre 1988
	24 août 1990	25 janvier 1991	7 février 1991
	6 au 13 juin 1992	16 octobre 1992	17 octobre 1992
	24 au 25 avril 1994	6 septembre 1994	25 sept 1994
	17 au 18 sept. 1995	8 janvier 1996	28 janvier 1996
	3 au 4 février 2003	2 avril 2003	18 avril 2003

Les bons réflexes face au risque :

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

Fermez les portes, les aérations

Coupez l'électricité et le gaz

Montez immédiatement à pied dans les étages

Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Ne prenez pas votre voiture ; ne forcez pas les interdictions



2. LE RISQUE DES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau ou de l'homme.

L'aléa

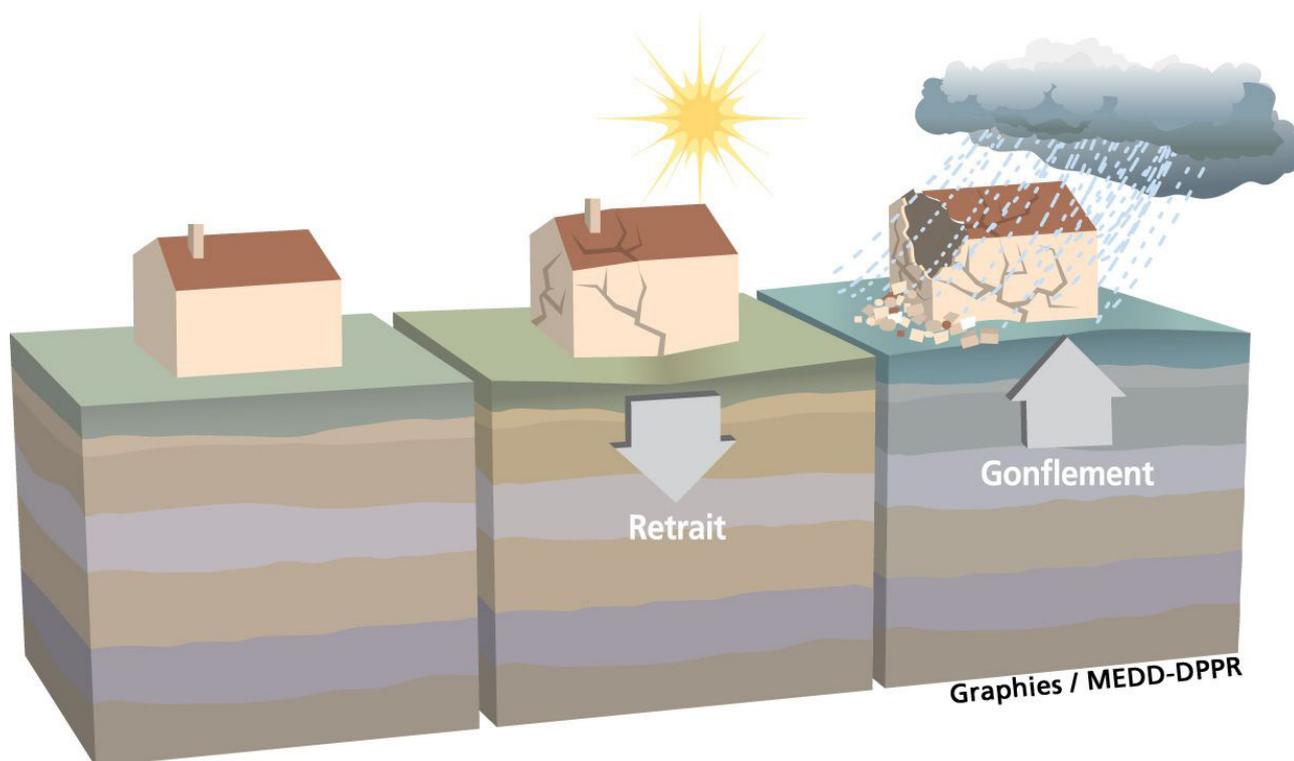
Les mouvements de terrain peuvent se traduire par des glissements, des ravinements avec des coulées de boue ou des chutes de pierres. Les facteurs aggravants sont météorologiques (précipitations, sécheresses, vent,...) ou encore liés à d'éventuels séismes à foyers lointain.

L'ensemble de la commune de Graulhet est exposé au risque de mouvement de terrain notamment dû au retrait et gonflement d'argiles.

Le risque à Graulhet

L'ensemble de la commune de Graulhet est touché par le phénomène de retrait et gonflement d'argiles. Tous les habitants de la commune peuvent donc être touchés par ce risque.

Les mouvements de terrain peuvent avoir des dommages soit directs sur les biens et équipements, soit indirects sur les activités. Les dommages directs résultent de dégradations partielles ou totales des biens par fissuration, effondrement partiel sans réhabilitation possible, ou destruction totale. Les dommages indirects sont très variés obstruction de voies de communication (routes, rues et voies ferrées), interruption d'activité, perte de production.



Graphies / MEDD-DPPR

Mémoire du risque

Événement	Date	Fin le	Arrêté	Journal officiel
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/01/2008	31/03/2008	16/10/2009	21/10/2009
	01/01/2007	31/03/2007	07/08/2008	13/08/2008
	01/01/2005	31/03/2005	15/05/2008	22/05/2008
	01/01/2002	30/09/2002	03/12/2003	20/12/2003
	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004

Consignes à la population

En cas d'éboulements, de chutes de pierres, de glissements de terrain, d'effondrements de berges :

AVANT

- S'informer des risques encourus (mairie, préfecture, services de l'État).
- Prendre connaissance des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- Fuir latéralement.
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches.
- Ne pas revenir sur vos pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- Évaluer les dégâts et les dangers.
- Informer les autorités.
- Se mettre à la disposition des secours.
- Ne jamais pénétrer dans un bâtiment endommagé.
- S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

Fuyez latéralement

Gagner un point en hauteur

**Mouvement
de terrain**



3. FRICHES INDUSTRIELLES

L'aléa

La présence de nombreuses friches industrielles à Graulhet peut être à l'origine de plusieurs risques.

Ces friches, qui occupaient pour la plus part des usines destinées aux métiers du traitement des peaux (cuir,...), sont susceptibles de contenir des produits dangereux.

Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité,...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Le risque de feu dans ces friches est également présent.

Le risque à Graulhet

Les personnes se trouvant à proximité si un accident se produit peuvent subir des conséquences allant de blessures légères au décès.

En cas d'explosion ou d'incendie, les habitations, les entreprises, le patrimoine immobilier communal, les établissements publics, les réseaux (de circulation, d'eau potable, d'assainissement, téléphonique, d'électricité...) peuvent être touchés.

En cas d'incident, l'eau, l'air et les sols peuvent être pollués.

Consignes à la population

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir la mise à l'abri des papiers importants
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,
- S'éloigner du quartier face au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Si le feu est proche de votre habitation :

- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)

APRÈS

- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

4. RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel, établi en travers du lit d'un cours d'eau créant ainsi une retenue d'eau, destiné à produire de l'électricité, réguler un cours d'eau ou écrêter une crue ou encore créer une réserve d'eau.

Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage qui sera suivie du déferlement d'une onde de submersion puis d'une inondation plus importante que celle liée aux crues.

L'aléa

La commune de Graulhet est doublement exposée à ce risque de rupture de barrage : au niveau du barrage de Nabeillou et de Miquelou.

Consignes à la population :

AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier (collines, étages élevés des immeubles résistants), les moyens et itinéraires d'évacuation.

PENDANT

- Évacuer et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches ou, à défaut, les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.

APRÈS

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.

Le risque à Graulhet

Barrage de Nabeillou :

Le barrage de Nabeillou est un barrage classe C, digue en remblai avec matériaux argileux du site longueur de la crête 130 mètres. Fondations formations mollassiques du Stampien caractérisées par des dépôts à alternances de sables et de graviers plus ou moins consolidés par des calcaires et des marnes fines argileuses. La clef d'ancrage repose sur une couche de marne compacte.

Barrage de Miquelou :

Le barrage de Miquelou est un des plus grands barrages du département, c'est un barrage de classe A, de type poids en béton conventionnel, il est bâti sur un terrain de fondation hétérogène avec couches de marnes sableuses puis galets et sables. C'est un barrage intéressant la sécurité publique, il est contrôlé par l'état.

Barrages de Razisse et de la Bancalié :

Bien que situés à plusieurs kilomètres en amont, les barrages de Razisse et de la Bancalié représentent une menace pour la commune de Graulhet. En effet en cas de rupture de ces-derniers, l'onde de submersion emprunterait le lit du Dadou et traverserait la ville.

5. TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

Le risque de transport de marchandises dangereuses (TMD) est consécutif à un accident qui se produit lors du transport par route, voie ferrée, voies fluviales et maritimes, de produits dangereux.

Le risque à Graulhet

La commune est concernée par le risque d'accident de transport de matières dangereuses sur les principaux axes qui la traversent et notamment la RD 631, la RD 964, la RD 83 et la RD 84.

Cependant des accidents de TMD peuvent se produire en tout point de la commune (desserte locale).

Consignes à la population

→ Si vous êtes témoin de l'accident

- Donner l'alerte (112 ou Sapeurs-Pompiers : 18 ; Police ou Gendarmerie : 17) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger, la nature du sinistre.
- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer sauf en cas d'incendie ; s'éloigner.
- Si un nuage toxique vient vers vous : fuir selon un axe perpendiculaire au vent, se mettre à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quitter rapidement la zone (éloignement) ; se laver en cas d'irritation et si possible se changer.

→ Dès l'alerte

- Se confiner.
- Obstruer toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées, ...).
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer.
- Écouter la radio.
- Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille (ils sont eux aussi protégés).
- Ne pas téléphoner inutilement.
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

APRÈS

- Si vous êtes confinés, à la fin de l'alerte (radio, autorités ou signal sonore de 30 secondes), aérer le local.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez toutes les arrivées d'air

Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Ni flamme, ni cigarette

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

6. LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel se caractérise par un accident se produisant sur un site industriel et pouvant entraîner des conséquences graves pour le personnel, les populations, les biens l'environnement ou le milieu naturel.

Afin d'en limiter la survenue et les conséquences, les établissements les plus dangereux sont soumis à une réglementation stricte et à des contrôles réguliers.

Le risque à Graulhet

En cas d'événement particulier l'établissement EPC FRANCE Ld Muratet 81440 MONTDRAGON est susceptible d'avoir des effets dangereux pour les populations.

Cet établissement est classé SEVESO II seuil haut et est soumis à une autorisation d'exploiter délivrée par le préfet.

Le risque nul n'existant pas, la population doit être informée. En fonction de l'étude de dangers présentée dans le Plan Particulier d'Intervention (PPI) provisoire d'octobre 2007, la carte de l'aléa risque industriel est jointe au présent dossier.

**Risque
industriel**



Consignes à la population

- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

LES RÉFLEXES QUI SAUVENT

Enfermez-vous dans un bâtiment

Bouchez toutes les arrivées d'air

Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux

Ni flamme, ni cigarette

Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

7. INCENDIE QUARTIER DE PANNESSAC

Le risque à Graulhet

L'ensemble de la ville peut être touché par ce risque. Cependant un quartier, celui de Pannessac, est tout particulièrement sujet au risque d'incendie. En effet, les types de matériaux utilisés pour la construction d'une partie de ses habitations font, qu'en cas d'incendie, le feu se propagerait rapidement de maisons en maisons.

Consignes à la population

Consignes spécifiques au risque d'incendie de quartier :

AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris,
- Prévoir la mise à l'abri des papiers importants
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,
- Attaquer le feu, si possible,
- S'éloigner du quartier face au vent
- Respirer à travers un linge humide
- Suivre les instructions des pompiers

Si le feu est proche de votre habitation :

- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux pompiers
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles plus tard)
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée...)

APRÈS

- Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération)

8. LE RISQUE DE POLLUTION DE L'EAU

Le risque à Graulhet

La pollution de l'eau peut être causée par un rejet urbain, agricole ou industriel, de manière accidentelle ou intentionnelle.

Toute la population peut être impactée en cas de pollution. Le captage de la Fabrié à Graulhet alimente plus de 5000 foyers en eau potable sur la commune.

Consignes à la population

AVANT

- Prévoir une réserve d'eau potable

PENDANT

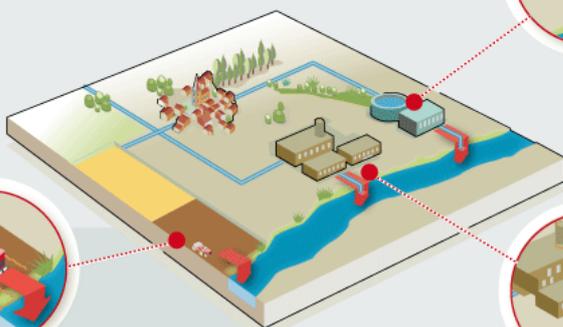
- Ne pas consommer l'eau polluée
- Acheter de l'eau en bouteille
- Se renseigner en mairie sur l'évolution de la situation
- Suivre les consignes données au fur et à mesure de l'évolution de la situation

APRÈS

- Attendre d'avoir la confirmation que l'eau est potable pour la consommer.

Les trois grandes sources de pollution

XX % Chaque pourcentage indique la proportion de points de contrôle en France présentant une concentration moyenne à élevée de la substance polluante concernée



► Les rejets agricoles

Nitrates (engrais)	50 %
Phosphore (lisier, etc)	30 %
Pesticides	36 %

Sources : *L'Environnement en France*, octobre 2006, IFEN ; *Les Pesticides dans les eaux*, décembre 2007, IFEN

► Les rejets domestiques

Phosphore (lessives, etc)	30 %
Matières organiques	40 %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	93 %
Substances médicamenteuses et cosmétiques	nc

► Les rejets industriels

Métaux (plomb, cadmium, nickel, mercure)	70 %
Pyralènes (PCB) (transformateurs)	31 %
Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP)	93 %
Micropolluants organiques (composés bromés, dioxines, benzène...)	4 %

9. PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Le risque à Graulhet

Vents violents, orages et pluies intenses, canicule, neige, grand froid sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerner la commune de Graulhet.

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestation climatique, Météo France édite une carte de vigilance accessible sur internet www.meteo.fr ou par téléphone au 0892680238 qui vous permet de connaître les éventuels risques pour les prochaines 24 heures.

En cas de situation orange ou rouge des bulletins de suivi précisent régulièrement la situation locale et son évolution prévisible. En cas de vigilance orange ou rouge la préfecture prévient la commune qui répercute cette information auprès des établissements sensibles : camping, écoles, manifestations de plein air...

Écoutez FRANCE BLEU

VIGILANCE ORANGE

PENDANT l'épisode orageux

	
Écoutez la radio et informez-vous sur la situation.	Ne sortez pas et évitez les zones inondées.
	
Coupez le gaz et l'électricité.	Restez à l'intérieur de préférence à l'étage.
	
Laissez vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.	Ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les urgences.

ALERTE

Les moyens de diffusion de l'alerte par la commune

À ce jour, quatre moyens peuvent être utilisés pour diffuser l'alerte en cas de crise.

1. Les haut-parleurs

Des haut-parleurs sont situés en centre-ville de la commune et peuvent être utilisés pour diffuser l'alerte.

Les haut-parleurs du complexe sportif Robert Primault peuvent également être utilisés pour transmettre des messages à la population.

2. La radio

Les radios peuvent servir de relai auprès de la population.

3. Les panneaux lumineux en ville

4. Le haut-parleur portatif

pour diffuser l'alerte à l'aide d'un véhicule

OÙ VOUS INFORMER ?

Services d'urgence

Téléphone

SDIS.....	18 / 112
SAMU.....	15 / 112
Gendarmerie - Police.....	17

SERVICES DE L'ÉTAT, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET GRANDS OPÉRATEURS

Astreintes

Niveau communal

Mairie de Graulhet.....	05 63 42 85 50
-------------------------	----------------

Autres acteurs

TELECOM.....	0 800 083 083
STEP RMEAG.....	06 89 76 89 71
.....	06 30 55 51 70
DREAL.....	06 08 41 28 26

Maintenance énergie

TRIFYL.....	07 87 40 54 66
Tarn Habitat.....	06 30 95 30 92
Régie Pompes funèbres.....	05 63 34 51 98

Services de l'Etat

Préfecture du Tarn.....	05 63 45 61 61
Préfecture : Urgence alerte.....	05 63 45 62 04
Service départemental d'Incendie et de Secours.....	05 63 77 35 18
Centre de secours de Graulhet.....	05 63 34 50 05
Centre de Traitement d'Alerte.....	18 ou 112
Direction départementale des Territoires.....	05 81 27 50 01
Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.....	05 81 27 50 00
Fax.....	05 81 27 53 28
Agence Régionale de Santé DT 81.....	05 63 49 24 24
DREAL.....	05 61 58 00 00

Collectivités territoriales

Conseil Départemental.....05 63 45 64 64

Communauté de communes

Tarn & Dadou.....05 63 57 90 64

Grands opérateurs

EDF 24h/24.....0 810 333 081

GDF Urgence.....0 810 433 081

Suivi de la météo

Météo France.....08 92 68 02 81

www.meteo.fr.....05 63 71 63 71

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.

 Vent violent	 Neige-verglas
 Pluie-inondation	 Inondation
 Orages	 Vagues-submersion
	 Avalanches

Les vigilances **pluie-inondation** et **inondation** sont élaborées avec le réseau Vigicrues du **Ministère du Développement durable**



26 départements en Orange.



• [Bison Futé](#)

Diffusion : le lundi 30 mai 2016 à 16h00

Validité : jusqu'au mardi 31 mai 2016 à 16h00

Consultez le **bulletin national**

Un épisode de fortes pluies va concerner jusque mardi matin, les Hauts de France, les régions Haute-Normandie, Champagne-Ardenne, Ile de France, l'ouest de la Bourgogne et la région Centre.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Précipitations/Orange – Renseignez vous avant d'entreprendre un déplacement ou toute autre activité extérieure. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée ou à proximité d'un cours d'eau. Un véhicule même un 4x4, peut être emporté dans 30 centimètres d'eau. – Tenez vous informés, suivez les consignes de sécurité, souciez vous de vos voisins et prenez les précautions adaptées. – Ne descendez en aucun cas dans les sous-sols durant l'épisode pluvieux. – Mettez préventivement vos biens à l'abri des eaux.

Copyright Météo-France



GRAULHET

